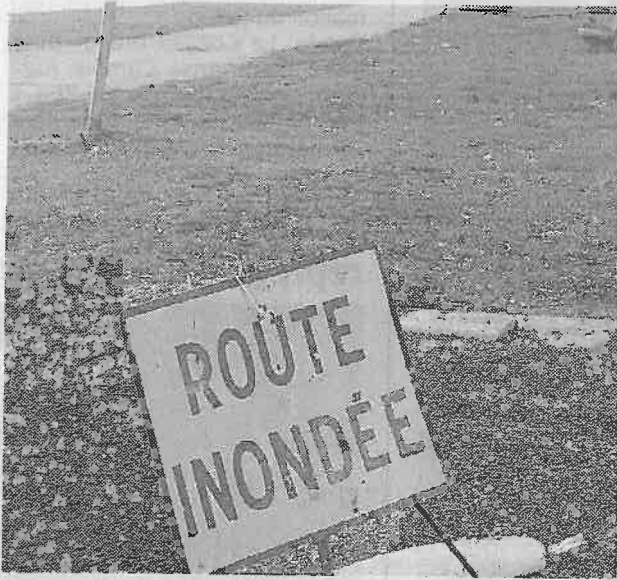


La Ménitré a pensé au pire

La commune ligérienne a mis en place un plan de sauvegarde pour organiser l'évacuation des habitants et des entreprises en cas d'inondation.



La commune de La Ménitré se prépare à une crue importante de la Loire qui inonderait le Val d'Authion. Et cela, même si la levée, qui bénéficie régulièrement de travaux de renforcement, semble la tenir à l'abri de toute catastrophe. Archives CO.

Romain GREGOIRE

redac.beaufort@courrier-ouest.com

Le risque zéro n'existe pas », rappelle le maire de La Ménitré, Claude Mainguy. Toute sa commune est classée en zone inondable. Certes la levée de la Loire la met a priori à l'abri de toute crue importante du fleuve royal (lire aussi ci-dessous). Mais la commune préfère penser au pire. « On veut savoir comment on peut anticiper une inondation de la commune et comment s'organiser pour évacuer la population », explique Claude Mainguy. Jeudi dernier, la municipalité a organisé une réunion publique sur le sujet suivie par une cinquantaine de personnes. Les services du Département et de l'Etat, amenés à intervenir si une telle situation de crise se présentait, ont participé à cette soirée.

Le fleuve royal est sous surveillance. En cas de crue importante, le Préfet déclencherait le plan Orsec. « La commune disposerait alors de 48 heures à 72 heures pour évacuer la population avant d'être éventuellement inondée », souligne le maire. « On prend donc le risque de mettre ça en place pour rien ». Les habitants de La Ménitré seraient alors dirigés vers Mazé et Cornillé-les-Caves afin d'être hébergés dans différents lieux d'accueil. « Beaucoup de gens se débrouilleraient par leurs propres moyens. Le plan s'appliquerait pour tous ceux qui n'ont pas de solution de repli », précise Claude Mainguy.

Les gendarmes, les pompiers, la Préfecture, l'Agence régionale de santé mais aussi la Ville seraient les acteurs de cette évacuation.

D'où l'importance pour la commune de mettre en place son plan de sauvegarde. Dans ce cadre, des habitants sont sollicités pour aider la municipalité à gérer cette crise. La Ménitré a été découpée en cinq zones. Il faut au moins un référent par secteur.

« 48 à 72 heures pour évacuer la population »

« Une quarantaine de personnes ont répondu à l'appel », souligne Claude Mainguy. « Une nouvelle réunion pour formuler les choses sera organisée à la rentrée avec eux ». Car leur rôle est

essentiel. Ils sont tenus d'informer et d'alerter habitants et élus sur les risques d'inondation. Ils doivent aussi organiser, avec les services de la commune et de l'Etat, l'évacuation des populations. Le tout en s'assurant que chacun a emporté avec lui le minimum vital (papiers d'identité et d'assurance, moyens de paiement, vêtements, nécessaire de toilette, etc.). Enfin, ils sont chargés de participer au retour des populations dans leurs habitations. Pas une mince affaire. D'où l'importance de plancher sur le dossier. La Ménitré veut se donner les moyens d'affronter les caprices du fleuve.

A SAVOIR

Crues. La dernière crue du fleuve royal, qui avait provoqué de sérieuses inondations, date de 1856. Elle aurait fait plusieurs victimes dans le département. La digue érigée contre la Loire avait rompu à La Chapelle-sur-Loire (en Indre-et-Loire, dans le canton de Bourgueil). La dernière inondation due à l'Authion remonte, elle, à 1969. Depuis 1974, une station d'exhaure aux Ponts-de-Cé gère le niveau de la rivière. Une nouvelle inondation du Val d'Authion par la Loire serait due à une surverse (l'eau passerait au-dessus de la levée) ou à une rupture de la digue.

Orsec. Le plan Orsec (Organisation de la réponse de sécurité civile) est un système de gestion de crise. Celui du Val d'Authion, qui concerne La Ménitré, a été mis en place le 25 avril 2012 par le Préfet.

Plan de sauvegarde. Ce dispositif détermine les mesures de protection des personnes. Il établit un inventaire des moyens de la commune et définit les mesures d'accompagnement à la population à partir d'un recensement (un questionnaire est envoyé aux habitants). Ce plan, déclenché dans le cadre du plan Orsec, fixe aussi l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte.

Entreprises. Les entreprises situées en zone inondable ne sont pas à l'abri d'une catastrophe. Un diagnostic gratuit (financé par l'Union européenne et les collectivités) leur est proposé. Sur les 55 entreprises recensées à La Ménitré, cinq en ont bénéficié dont Vilmorin. Ce diagnostic détermine par exemple quelles mesures mettre en place pour entreposer hors d'eau les produits et matériels sensibles.

CO 18/6/13